



Commune de Lignières
Place du Régent 1
2523 Lignières



Procès-verbal du Conseil général du 24 juin 2021
Salle de la Gouvernière
Séance ordinaire

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 avril 2021.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du président.
5. Comptes de l'exercice 2020
6. Demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 33'000.- pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de la voirie.
7. Demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour la réfection du chemin agricole de Champ Jallaz.
8. Lettres et pétitions.
9. Motions et propositions.
10. Résolutions, interpellations et questions.
11. Communications du Conseil communal.

1. **Appel.**

Le président du Conseil général, C. Stauffer, ouvre la séance à 20 heures. Il donne la parole au secrétaire du Conseil général, E. Schwab, pour l'appel.

Le secrétaire du Conseil général, E. Schwab, procède à l'appel. 11 membres du Conseil général sont présents et 1 est excusé. Les membres du Conseil communal sont tous présents. S. Bianchini, administrateur communal et C. Chédel, collaboratrice administrative en charge du procès-verbal sont présents.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 avril 2021**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. **Communications du président**

C. Stauffer indique qu'il a reçu un courrier qui sera lu au point 8 de l'ordre du jour. Il a une pensée particulière pour les habitants de Cressier et environ qui vivent des jours pénibles et souhaite qu'ils passent ces événements de la meilleure manière qui soit.

5. **Comptes de l'exercice 2020**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

C. Stauffer indique que le rapport fait 116 pages et qu'il correspond aux exigences de la loi.

B. Guye-Bergeret demande pourquoi le montant des disponibilités dans les actifs au niveau de la banque est passé d'environ CHF 500'000.- à environ CHF 1'500'000 en 2020, soit plus de 1 million de différence.

S. Bianchini répond que cela dépend des flux d'argent et des rentrées fiscales et n'est, en conséquence, pas prévisible. On a encaissé notamment la recette des ventes des parcelles du Sasselet en fin d'année. En début d'année 2020, on a remboursé un montant de CHF 500'000.- sur un prêt à court terme.

B. Guye-Bergeret demande pourquoi on avait prévu un montant de CHF 159'000.- dans la classification fonctionnelle du CAD et qu'on a seulement dépensé CHF 71'183.15. C'est une différence de plus de 50%.

S. Bianchini répond que cela provient de la différence sur les extensions des charges qu'on n'a pas eues. Par exemple, à la rue des Eussinges 10, la taxe a été payée 2020 et les travaux ne seront réalisés qu'en 2021.

B. Guye-Bergeret indique que les écarts sont assez parlants. Est-ce qu'on ne pourrait pas les présenter avec des pourcentages. Est-ce qu'il y a une norme exigée par le Canton ?

S. Bianchini répond qu'on suit les directives sur la présentation qui sont données par le Canton.

En l'absence de D. Schleppi, T. Bonjour, au nom de la commission financière, indique que pas mal de questions ont été posées au Conseil communal et que le même point mentionné par B. Guye-Bergeret a aussi été relevé. Les réviseurs ont validé les comptes et la commission financière les a acceptés à l'unanimité.

E. Schwab remarque que le déficit est plus élevé que ce qui avait été budgétisé, mais cela est expliqué par les recettes fiscales bien en dessous de l'année précédente et du budget.

C. Stauffer passe le rapport des comptes 2020 en revue.

S. Bianchini rappelle le calcul du frein à l'endettement en détail. La limite est respectée. Ce calcul permet d'éviter que les communes investissent et s'endettent trop.

C. Stauffer demande si certaines communes sont vraiment limitées ?

S. Bianchini indique que la loi permet de dépasser la limite une fois par législature. Il ne possède pas le détail du taux d'endettement de chaque commune.

C. Stauffer demande des détails sur les indicateurs financiers.

S. Bianchini répond que la situation est assez bonne. Il précise qu'on peut passer du vert au rouge très rapidement. Le degré d'autofinancement est très élevé car on a réalisé très peu d'investissements. Pour la charge d'intérêts, on est proche de la moyenne cantonale. Par contre, on est passé du vert au rouge au niveau du degré de couverture des revenus déterminants à cause du manque de revenu des impôts. On est en rouge au point 7, car le CAD représente un gros investissement. Suivant de quel côté on regarde ces indicateurs, cela peut sembler alarmant, mais ce n'est pas forcément le cas.

C. Stauffer indique qu'on a constaté que les déchets posent problème par rapport au camping. Est-ce qu'on a déjà pensé au principe du pollueur-payeur, comme par exemple de payer en fonction du poids des déchets ? Est-ce que cela résoudrait le problème des déchets ?

F. Bonjour répond que la taxe au sac est décidée par le Canton et que la taxe au poids ne peut pas être appliquée.

S. Bianchini indique que la taxe de base ne sert pas à enlever les déchets. La taxe de base sert surtout à financer les déchetteries, les Eco points et la déchetterie de Cornaux. Avec un système au poids, on supprimerait la taxe au sac, mais cela ne résout pas le financement des Eco points et des déchetteries.

C. Stauffer demande s'il y a des questions. Il n'y a pas de question ni de remarque.

C. Stauffer donne lecture de l'arrêté. Il constate une faute de frappe au point D. Il est indiqué 2019, alors que cela devrait être 2020.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

6. **Demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 33'000.- pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de la voirie.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

E. Schwab, au nom de la commission financière, indique que ses membres ont beaucoup discuté de ce point et émis des éventuelles alternatives, mais ils n'ont pas trouvé de meilleure solution pour ce point. Après 18 ans, cela ne fait pas de sens de le réparer. Un investissement de CHF 33'000.- reste raisonnable pour l'achat d'un tel véhicule.

C. Stauffer indique que, lors de la séance des partis, il a été relevé qu'on pouvait utiliser ce véhicule pour du déneigement, mais il ne sera pas équipé pour cela. Toutefois, il sera équipé d'une saleuse.

C. Stauffer donne lecture du projet d'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

7. **Demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour la réfection du chemin agricole de Champ Jallaz.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

T. Bonjour, au nom de la commission financière, indique qu'il y a quelques années, la Commune avait établi un inventaire des chemins agricoles qui étaient en mauvais état. La commission financière a voté par 3 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention. Certains membres jugent l'état de la route acceptable et pensent qu'il faudrait mettre en suspens la réfection des routes pour quelques années et ainsi réaliser des économies. Il indique que son avis personnel a changé car la dépense n'est pas si importante et est amortie sur 10 ans. De plus, le travail réalisé pour les demandes d'offres le serait pour rien. Il pense qu'il faudrait approuver ce projet mais revoir ensuite ce qu'on veut faire avec le programme de rafraîchissement des chemins agricoles.

C. Hadorn indique que la demande de crédit d'engagement s'élève à CHF 80'000.-, diminué de CHF 14'000.- de subventions. Etant donné l'état du chemin, on est en droit de recevoir la subvention. Il confirme que, si la demande de crédit d'engagement est refusée ce soir, elle devra effectivement être reportée à plus tard. Par contre, le Conseil communal ne va pas travailler sur des dossiers de réfection des chemins pour que les demandes soient systématiquement refusées.

B. Guye-Bergeret demande si ce chemin est beaucoup utilisé.

F. Bonjour répond que la famille Steffen devrait construire une villa pour s'y établir. Ce chemin mène aussi à la station de pompage. Il précise que le revêtement va être réfectionné, sans toucher aux canalisations. Ce chemin a été jugé, par le Conseil communal, comme celui étant actuellement en moins bon état. F. Bonjour pense qu'un moratoire n'est pas une bonne idée, car il faudrait réaliser des tacons chaque année et l'état général des routes se péjorerait. Il ne pense pas que d'attendre 3-4 ans avant de continuer le programme soit une bonne solution. Ce point sera discuté dans le cadre du Conseil communal.

C. Hadorn indique que si Lignièrès devait fusionner avec une autre Commune, la réfection de nos chemins ne serait plus prioritaire. Actuellement, on a une certaine autonomie, qu'on risque de perdre.

C. Stauffer indique que ce chemin paraît peu utilisé. Par contre, il rejoint l'avis de F. Bonjour au sujet des taconnages. Réaliser des tacons revient à un emplâtre sur une jambe de bois. Il indique qu'on pourrait décider de repousser ce projet et cela ne nous coûterait pas plus cher, à moins que le prix de la matière première augmente.

C. Stauffer demande s'il y a des questions ou des remarques. Il n'y a pas de question ni de remarque.

C. Stauffer donne lecture du projet d'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

8. **Lettres et pétitions.**

C. Stauffer a reçu un email de M. Alban Moret qui indique que Lignièrès n'est pas dans une bonne situation financière. Il demande pourquoi faire une demande de crédit de CHF 390'000.- pour créer deux arrêts de bus alors

qu'on pourrait en faire qu'un en utilisant l'église comme rond-point ? Il s'agit du terminus. Ce message sera transmis au Conseil communal et ce dernier se chargera de donner la suite qui convient à celui-ci.

C. Stauffer demande si le Conseil communal a reçu une autre lettre ? Non.

9. **Motions et propositions.**

C. Stauffer n'a reçu aucune motion ou proposition.

10. **Résolutions, interpellations et questions.**

C. Hadorn indique qu'on a reçu deux questions de la part de C. Stauffer. Le parking du terrain de foot présente des trous considérables. Qui est responsable de la maintenance de ce parking ?

J. Chiffelle répond que ce terrain appartient à la Commune et qu'un droit de superficie, signé en 1991 pour une durée de 33 ans, a été accordé par la commune au FC Lignièrès. A la demande du FC, ce droit a déjà été prolongé de 25 ans en 2018, à savoir jusqu'en 2049. Le parking fait intégralement partie de ce droit de superficie. Une convention réglant les modalités d'utilisation peut être revue n'importe quand. A l'heure actuelle, l'entretien de la place de parking est donc à la charge du FC.

La deuxième question concerne le biogaz de Lignièrès. Il est détenu en mains privées, la transformation des déchets verts en biogaz va induire de la chaleur et une bonne partie de cette chaleur ne sera pas utilisée. Est-il envisageable pour la Commune de récupérer cette chaleur afin de l'injecter dans le réseau du CAD, tout en étant conscient qu'un partenariat publique/privé peut être délicat ?

S. Gaillard indique que la question est pertinente. Une rencontre à ce sujet est prévue entre le gestionnaire du CAD, la commune de Lignièrès et les représentants du biogaz.

11. **Communications du Conseil communal.**

J. Chiffelle communique les points suivants :

Collège de la Gouvernière

Mardi soir, les intempéries qui ont touché notre village ont inondé le collège de la Gouvernière et l'accueil parascolaire Rataouille. Les pompiers ont été appelés mais ils sont bien entendu d'abord intervenus à Cressier où la situation était beaucoup plus grave.

Nous avons donc fait le nécessaire pour évacuer l'eau qui était rentrée dans le collège par les sauts-de-loup afin de sécuriser les lieux pour pouvoir accueillir les enfants à l'école le lendemain matin. Vers minuit, deux pompiers sont venus sur place et ont fini d'aspirer l'eau dans le sous-sol.

J. Chiffelle profite de remercier les collaborateurs de la voirie, Jean-Luc, Dominique et François, notre administrateur Stéphane, la responsable de Rataouille Isabelle ainsi que les personnes qui ont spontanément donné un coup de main, Michel, Allan, Sylvain, Yannick, Dylan et ceux qui ont également proposé leur aide. Grâce au travail de tout le monde, les enfants ont pu venir en classe normalement mercredi matin.

Seule Rataouille est momentanément inutilisable mais des solutions ont été trouvées avec les enseignantes pour utiliser les classes disponibles.

Nous allons établir un éventaire de tout ce qui a été détruit, notamment les appareils électriques et une partie des livres de la bibliothèque.

Manifestation du 1er août

Pour la deuxième année consécutive, nous avons décidé de ne pas organiser la fête du 1er août. En effet, par mesure de précaution et, en regard des dispositions à prendre pour garantir le respect des mesures sanitaires en vigueur, le Conseil communal a estimé qu'il n'était pas opportun de mettre sur pied un événement rassembleur.

La fête de l'école a également été annulée pour les mêmes raisons.

Initiative géo-topographique

Nous nous sommes rencontrés avec le comité pour faire le point sur le traitement de notre initiative. Selon le rapport du Canton, le Conseil d'état minimise les problèmes des communes d'altitude en prétendant qu'ils sont déjà réglés par la péréquation. En plus, il tend à se concentrer sur la Chaux-de-Fonds en oubliant les petites communes. Une action commune doit donc être menée dans les 17 communes qui font partie du comité pour montrer notre désaccord. Dans les législatifs concernés, une interpellation urgente va être adressée au Conseil communal en demandant ce qui sera entrepris pour remédier à ce problème et améliorer les finances de la commune. En ce qui concerne notre commune, j'ai informé le comité que nous avons déjà interpellé le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à propos de notre situation financière. Nous allons nous retrouver en août pour la suite de nos démarches.

CAP

Malgré la pandémie, les activités du CAP n'ont jamais été interrompues et les animateurs ont su s'adapter et trouver des alternatives.

Le CAP recherche toujours des membres soutien et un flyer de présentation devrait être disponible d'ici le mois d'août. Je vous tiendrai au courant.

Bibliobus

L'assemblée générale du Bibliobus avait également lieu ce soir, je n'ai donc pas pu y assister.

En ce qui concerne le nouveau bus, vous avez certainement pu l'admirer lors d'un de ses passages, toujours au même horaire, à Lignièrès.

Les prêts de livres dans notre commune sont stables, voire en légère augmentation.

H.-C. Schmidt communique les points suivants :

Assainissement du clocher du temple

On avait prévu d'effectuer les travaux durant les mois d'été, mais malheureusement le « campaniste » (entreprise qui sera chargée des travaux les plus importants, à savoir l'assainissement des cloches, de leur suspension et entraînement, ainsi que de toute la partie électrique et commande) nous a informés qu'il ne peut démarrer ces travaux qu'en octobre. Nous espérons qu'il fera encore suffisamment chaud pour qu'on puisse aussi traiter la dalle avec les produits chimiques appropriés afin qu'on ne doive pas reporter tout l'assainissement à l'année prochaine.

Actions pour nos aînés

Comme la situation Covid s'est passablement détendue ces dernières semaines, nous osons envisager d'organiser à nouveau une sortie pour nos aînés. Celle-ci pourrait avoir lieu fin août ou courant septembre. La Commission des Aînés va se réunir la semaine prochaine pour en discuter.

Entretemps, on aura le plaisir de distribuer à nos aînés le programme d'activités de Pro Senectute pour la période 2021 - 2022, un beau catalogue d'activités très diverses (loisirs & culture, formation, sports, conseils, pour n'en citer que quelques catégories) qui nous sera offert par Pro Senectute Arc Jurassien.

F. Bonjour communique les points suivants :

Il tient à remercier les employés communaux pour leur aide lors des inondations survenues mardi soir. Le service de la voirie a fait le maximum avec les moyens dont il disposait. Il est en train de remettre en état les dégâts sur les routes.

Entretien des routes communales.

Durant le mois de juillet, l'entreprise BS Constructions Sàrl va effectuer des travaux d'entretien sur les routes communales et poser de l'enrobé sur les parties endommagées.

Appel d'offres concernant le déneigement

Suite à la réorganisation du planning du déneigement d'une partie du village, un appel d'offres sera prochainement publié.

Camping sauvage à la Combe Biosse

L'année passée, suite au Covid, beaucoup de vacanciers ont loué des camping-cars pour sillonner la Suisse. Sur le territoire de Lignièrès, le pâturage de l'Isle, qui est situé dans la réserve de la Combe Biosse a attiré de nombreux

campeurs et parfois dû accueillir jusqu'à 10 camping-cars. Malheureusement le camping y est interdit. Cette année, afin d'anticiper ce probable problème, nous avons pris contact avec le SFFN (Service de la faune, de la forêt et de la nature), qui va nous fournir des panneaux d'interdiction de camper. Une patrouille de police ou du garde-faune sera régulièrement organisée pour sanctionner les éventuelles infractions.

S. Gaillard communique les points suivants :

Contrat de prestation conclu avec Thermobois SA

La Commune a conclu un mandat de prestations avec Thermobois SA, entreprise spécialisée dans la gestion de chauffage à distance, sise à Porrentruy. Ceci afin d'optimiser, sécuriser et consolider l'exploitation du CAD. Sa grande expérience et ses compétences dans le domaine apporteront indéniablement une plus-value non négligeable au CAD de Lignières.

Fuites sur le réseau du chauffage à distance

Trois fuites ont été détectées sur le réseau du CAD. Deux d'entre elles ont pu être rapidement résolues, mais la dernière demandera un peu plus de temps à cause du retard de livraison de pièces de rechange.

Réglage des fontaines

Un nouveau réglage du débit des fontaines a été réalisé, ceci afin de diminuer la consommation d'eau potable de ces dernières, eau potable qui se retrouve directement dans les canalisations reliées à la STEP et ainsi réduire les coûts qui y sont liés.

C. Hadorn n'a pas de communication mais aimerait rebondir sur ce qu'a dit C. Stauffer concernant les inondations à Cressier. Cela était très localisé et fait penser à l'orage du Val-de-Ruz. On a constaté quelques inondations au niveau du collège et à deux ou trois endroits comme au Moulin-Navilot. La place de la famille Krieg a été défoncée, l'eau est descendue. D'autres sorties d'eau ont été constatées sur la route des Prés et cela a inondé les champs situés derrière. Des dégâts ont aussi été constatés au croisement du chemin de la Perreuse. On a eu beaucoup de débordements, mais heureusement à l'extérieur. Plusieurs maisons ont été touchées avec des écoulements superficiels de chambres. L'eau ressortait par les grilles. C. Hadorn indique qu'il faudra certainement contrôler les conduites aux alentours du village pour voir si elles sont obstruées et éventuellement prévoir de les curer.

C. Stauffer lève la séance à 21h05.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Caryl Stauffer

Emmanuel Schwab